

aux intérêts des familles sont illisibles par l'usure des temps ou les décompositions des substances qui composent l'encre. Voici un procédé simple d'un emploi certain et facile pour faire revivre l'écriture :

On applique légèrement, avec un pinceau ou du coton, sur les caractères ou écritures, une décoction ou infusion de noix de galle, dans laquelle on a mis une petite quantité de vinaigre.

Autre recette.—Prenez cinq ou six noix de galle, les broyer, les faire infuser au soleil pendant deux jours dans une chopine de vin blanc. On applique cette infusion avec un pinceau, et l'écriture reparait à l'instant. Si la teinture est trop faible ou trop forte, on y remédie aisément.

Mastic pour les plaies des arbres.

L'hiver est la saison la plus propice pour faire la toilette aux arbres de nos jardins : la sève est en plein repos ;—il faut en profiter pour préparer, dans les meilleures conditions possibles, la venue des futurs bourgeons qui nous donneront, au printemps, leurs fleurs ; durant l'été, leurs ombrages ; à l'automne, leurs fruits savoureux.

Lorsque, dans un élagage, on coupe de grosses branches, près du tronc ; les plaies faites laissent l'aubier exposé à l'air de manière à en provoquer la prompte décomposition.

On remédie à cet inconvénient, en recouvrant les dites plaies avec un mastic, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement cicatrisées.

A cet effet, on mélange par parties égales de la poix noire et de la poix de Bourgogne ; on applique la composition, suffisamment chaude pour qu'elle soit liquide deux ou trois jours après l'élagage ; les surfaces étant sèches, le mastic y prend mieux et y contracte une adhérence plus parfaite.

Apprentis demandés.

DEUX jeunes gens actifs et désireux d'apprendre la typographie, trouveront de l'emploi à l'atelier typographique de la Gazette des Campagnes. Pour conditions s'adresser à

FIRMIN H. PROULX,

Ste. Anne de la Pocatière.



AVIS

Le neuf octobre prochain, sur le terrain de l'exhibition qui aura lieu à St. Denis, sera vendu au plus haut enchérisseur, le cheval "Young Messenger" appartenant à la Société d'agriculture du comté de Kamouraska. Ce cheval est actuellement en la possession de M. Auguste Casgrain, de la Rivière-Ouelle.

Ste. Anne de la Pocatière, 18 septembre 1879.



STE. ANNE, RIVIERE OTTAWA.

Avis aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire des Travaux Publics, et endossées "Soumission pour le Canal et l'Écluse à Ste. Anne," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest VENDREDI, le 10^{me} jour d'OCTOBRE prochain, pour la construction d'une écluse et la formation des approches d'icelle sur le côté de la terre de la présente écluse à Ste. Anne.

Une carte de la localité, avec les devis et spécifications des ouvrages à être faits, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur, résidant à Ste. Anne, le et après SAMEDI, le 27^{me} jour de SEPTEMBRE prochain, et des formules imprimées de soumission peuvent être obtenues à chacune de ces places.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considération, à moins d'être faites strictement conformes aux formules imprimées et, dans le cas de sociétés, à moins qu'elles ne contiennent les signatures actuelles, la nature de l'occupation et la résidence de chacun de ses membres ; et de plus, un mandat de banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si la partie soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour les travaux, aux prix et aux conditions spécifiées dans l'offre soumise.

Le mandat ainsi envoyé sera remis aux parties respectives dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour le dû accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée par le dépôt d'argent au montant de cinq par cent, sur la somme totale du contrat, dont le montant envoyé avec la soumission formera partie.

Quatre-vingt-dix par cent seulement des estimés de l'ouvrage seront payés jusqu'au parachèvement des travaux.

Chaque soumission doit contenir les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, promettant de se porter cautions de l'accomplissement de ces conditions, ainsi que de la due exécution des travaux compris dans le contrat.

Ce Département ne s'oblige pas, cependant, à accepter la plus basse ou aucune autre soumission.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer }
et Canaux. }
Ottawa, 29 août 1879.

Terres à vendre à St. Pacôme.

Le soussigné offre en vente une terre de 5 arpents et trois perches de front sur 20 arpents de profondeur, située à un mille de l'Église de St. Pacôme, comté de Kamouraska, à 6 arpents des moulins à scie des MM. King, et à 8 arpents du moulin à farine ; la proximité de la rivière permet de sauver pendant l'été tout le bois nécessaire pour le chauffage en hiver. Cette terre est en parfait état de culture, avec maison neuve et autres bâtisses en bon ordre. Aussi à vendre trois autres circuits situés à la Rivière-Ouelle, et une terre en bois debout ayant 2 arpents de front sur 48 arpents de profondeur, avec érablière, située à St. Pacôme. Le voisinage des chantiers des MM. King offre un débouché facile à la vente des produits de la terre. Conditions de vente faciles. S'adresser, sur les lieux, à

JEAN-BAPTISTE HUDON, cultivateur.

A VENDRE

Blé d'automne de Québec, rendant vingt pour un.

Prix : \$1 le pot ; 50 centins la pinte.

Expédié franco par la malle. Adressez :

L'ABBE PROVANCHER,

CAP-ROUGE, P. Q.

11 Septembre 1179.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER
retardataires
AU PLUS TOT.